



Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

Egalité, équité, efficience : quels critères d'allocation de ressources face aux inégalités spatiales de santé en France ?

RICAN Stéphane, Maître de conférences, Laboratoire Espace Santé et Territoires, Université Paris X - Nanterre

SALEM Gérard, Professeur, Laboratoire Espace Santé et Territoires, Université Paris X - Nanterre

Avec un écart de 10 ans d'espérances de vie à la naissance entre les zones les plus favorisées et les zones les plus défavorisées, la France est l'un des pays européens, en dépit d'un système de soins ouvert à tous, où les inégalités spatiales de santé sont les plus marquées. La distribution de ces disparités est à la fois caractérisée par une forte composante régionale et par des disparités intra-urbaines qui se renforcent.

Ces fortes inégalités sont le fruit d'une conjugaison des inégalités sociales et des processus de ségrégations spatiales : les inégalités sociales se traduisent dans l'espace par des ségrégations entre régions, entre villes, entre quartiers d'une même ville. En retour, les ségrégations spatiales aggravent les inégalités sociales : les populations pauvres ont une plus forte probabilité de vivre dans des quartiers ou des régions démunis, marqués par un cadre de vie moins propice à la santé, une offre de soins déficiente, des usages sociaux spécifiques et plus globalement par une certaine culture de la santé ... autant de facteurs défavorables à la santé venant renforcer les inégalités de santé. La recherche des mécanismes et des combinaisons de facteurs sociaux, économiques, historiques, culturels ou politiques à l'œuvre dans la constitution de ces inégalités amène à s'interroger sur l'accumulation et le renforcement mutuel des injustices sociales et spatiales.

Dans le même temps, la mise en évidence de ces inégalités pose aux décideurs des questions cruciales sur les critères d'allocation des ressources publiques. Au principe d'égalité qui a longtemps prévalu (alors que les situations étaient déjà largement inégales), faut-il substituer le principe de l'équité, pour combler les inégalités entre régions, villes ou quartiers ou celui de l'efficience, pour utiliser au mieux l'argent de la collectivité ? Cette question politique est loin d'être refermée et se décline différemment à chaque échelon géographique en France.